

Echo de la mate N° 58

La vie du village: compte rendu du dernier conseil municipal, riche en échanges et en explications.

PRESENTS : MM. Bonnet Jean, Henrich Pierre, Péloffi Hervé, Sabadie Vincent, Arnaud Guy, Vincent Sabadie Toustou chantal, Zalduendo Catherine

ABSENT EXCUSE : M. Bonnet Jean

Le **samedi 6 juillet** à 9h, un conseil municipal a eu lieu pour la première fois à la salle communale.

En effet, le public nombreux permettait difficilement de laisser se dérouler le conseil dans la salle de la mairie.

Ce conseil municipal s'est déroulé dans un format exceptionnel.

La parole a été donnée, tout le long du conseil, au public présent contrairement aux règles définies en la matière.

Le Maire et le conseil ont mesuré toute la nécessité de laisser chacun s'exprimer librement et a permis à tous de le faire.

Certains échanges ont été passionnés, les visions ont parfois été divergentes.

Nous allons tous dans le même sens, **dans le sens de l'intérêt de notre village, Prades.**

Un besoin d'information et de transparence a été identifié. La **prochaine réunion publique** du mois d'août abordera d'autres thématiques pour répondre aux interrogations de tous.

La date sera précisée et diffusée rapidement.

Les points suivants à l'ordre du jour du conseil municipal du 6 juillet 2019 ont été abordés :

➤ **Mail de Jean Bonnet**

Le maire en fait état, ne partage pas les propos de Jean et souhaite une explication au prochain conseil.

➤ **Le terrain multisports**

Ce projet qui remonte à 3 ans, déjà abordé et validé lors de précédents conseils, présenté en réunion publique, **a pu voir le jour de façon inespérée sur 2019.**

En effet, les communes ne peuvent habituellement percevoir qu'une seule subvention par an de la part de l'Etat notamment.

Jusqu'à présent, la municipalité a priorisé d'autres financements au sein de la commune : la voirie, et la route de Sept Cazes.

En fin d'année, la Préfecture, qui avait été invitée sur Prades et avait donc eu la possibilité de découvrir notre village et ses projets d'avenir, a pu nous attribuer un reliquat d'enveloppe financière de 2018 inattendu et inespéré.

Il ne tenait qu'à nous d'être réactifs et proactifs, les financements devant être utilisés dans l'année budgétaire 2019.

Réaliser ce projet dans l'année, nous est apparu comme un challenge pour permettre aux enfants, aux jeunes et aux moins jeunes de **l'utiliser dès les vacances d'été 2019** et donc d'essayer de finaliser les travaux pour début août.

Pierre Henrich présente **la démarche de consultation** des entreprises, les conclusions des visites de terrains similaires dans les communes voisines ou situées comme nous en milieu de montagne (Alpes), les retours des rencontres des élus des mêmes communes pour recueillir leur expérience, les différents devis déposés par les différentes entreprises, les choix des prestataires en fonction des différents critères évoqués (retours d'expérience, durée dans le temps, entretien, montant du devis...).

Le prévisionnel de l'opération s'élève dans sa globalité à un montant de 61028 € HT.

Les subventions accordées sont

- DETR Etat : 18308 €
- Département : 12206 €
- Région : 15260 €

soit un résiduel à la charge de la commune de 15 254€.

Les entreprises retenues sur devis soumis à la concurrence sont :

Pour le terrain :

- L'entreprise Casal Sport (terrain inox /composite) pour un montant de 37400 € HT

Non retenues : l'entreprise Agorespace (terrain alu/bois) pour un montant de 42589 € HT et l'entreprise Transalp (terrain inox/bois) pour un montant de 42217 € HT.

Pour le terrassement :

- L'entreprise SARL du Pech avec un devis de 20125€ HT (incluant la partie enrobée sous traitée à l'entreprise Rescanieres pour 10125€).

Non retenue : l'entreprise SARL Canal pour un montant de 22470€ HT (partie enrobée sous traitée a la Colas pour 11250€).

Malgré quelques imprévus (enrochement d'un angle de la plate forme coté chalet), nous avons l'assurance de rester dans l'enveloppe.

Pour ne pas prendre de risque concernant la trésorerie, le conseil a décidé de recourir à un emprunt relais à court terme en attendant le versement des subventions : avis favorable des membres du conseil moins une abstention.

- **La chambre froide de la salle communale**

La commune financera la chambre froide de la salle communale en partie avec une subvention de l'ACCA. L'élaboration des devis est en cours et ils seront présentés au prochain conseil.

Cette chambre froide sera mise à la disposition des chasseurs, mais aussi du Comité des Fêtes et des villageois qui à l'occasion d'un événement personnel en auraient le besoin.

➤ **Point sur les travaux**

La route de Sept Cazes est maintenant terminée. C'était un projet indispensable.

La première tranche de travaux (de Marmare à Sept Cazes) a été réalisée à l'automne dernier, confiée à l'ONF (maitre d'œuvre) pour un montant de 60272 € HT + 8160€ maîtrise d'ouvrage.

C'est la SARL Baylac qui a fait les travaux.

Les subventions accordées sont :

- État : 19500€
- Département : 18200€
- ONF : 6000€

La seconde tranche de travaux (de la cabane à Audouze) vient de s'achever courant juin, il s'agit d'une remise en état plus légère. L'ONF a conduit les travaux et la SARL Baylac les a réalisés.

La participation de la commune s'élève à 7000 € avec une subvention de l'ONF de 4000€.

Le vacher assurera en cas d'orage le nettoyage des rigoles durant l'été.

Nous rappelons qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation délivrée par la mairie pour circuler après la barrière de sept cazes.

- Les travaux du **mur du cimetière** sont engagés et devraient être réalisés prochainement par Patrice Vergé.

➤ **L'Eglise**

Des travaux doivent être faits sur le bâtiment de l'église. C'est un chantier dense et coûteux.

Dans un premier temps et par ordre de priorité et de prévention des risques, **des travaux sur le clocher** vont être lancés. Le devis de 1640 € HT de la SAS Carriere Couverture a été retenu.

Dans un second temps, en s'appuyant sur le dossier constitué par Guy Arnaud, **des travaux d'électricité, d'étanchéité** devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention.

➤ **La voirie**

Les travaux de voirie vont reprendre.

La **deuxième tranche** va permettre de finaliser la totalité des rues du village et est prévue pour l'automne.

Ce projet de 31975€ HT a été subventionné à hauteur de 50% (9592€ de l'Etat et 6395€ du Département)

Un groupe de travail va reprendre le dossier pour en permettre une gestion maîtrisée.

➤ **Autres**

La place de la Cabailère mérite des travaux pour valoriser cet emplacement situé au début du village. Les idées de tous sont les bienvenues, une réflexion va être menée avec le CAUE.

Dans un premier temps, les poubelles situées à proximité de la fontaine seront déplacées sur la place.

Déneigement

La fraise et les chaînes doivent être changées pour éviter tout risque de panne dans l'hiver prochain.

Des devis ont été demandés et sont en attente.

➤ **Inauguration des travaux**

Pour remercier tous nos partenaires institutionnels sans qui tous ces projets fortement défendus par la municipalité n'auraient pu voir le jour, une inauguration sera organisée d'ici la fin de l'année dans un esprit convivial et amical.

La date est à déterminer et vous sera communiquée.

Questions diverses

Différentes idées ont été lancées. Il faudra les examiner au fur et à mesure tout en respectant nos contraintes budgétaires : embellissement du lavoir, sécurisation du mur du Fort, sécurisation de maisons laissées à l'abandon, traitement de la partie des archives de la Mairie stockée dans le grenier non isolé.

Des réponses ont été apportées sur les modalités de la mission de l'entretien des chemins confiée à Vincent Sabadie.

Ce travail consiste à élaguer, nettoyer les chemins communaux du village, travail qui était autrefois réalisé par les différents riverains propriétaires.

Le bois coupé est évacué, une partie sert pour la réserve communale, une partie pour les grillades des estives et la cabane de sept cazes, le restant est récupéré par Vincent qui le déduit du temps de travail facturé.

Le montant de ces travaux s'élève à 2100 € HT.

Il avait été décidé en conseil que Vincent assurerait chaque année l'entretien des chemins pour une enveloppe équivalente.

Deux stocks de branches sont en dépôt au mouli d'avail.

Pour information : les villageois qui le souhaitent ont la possibilité de récupérer ce petit bois d'allumage.

La séance du conseil municipal a été levé à 12h30.